



Puis-je acheter une bombe lacrymogène ?

Par **denis**, le **07/06/2012** à **20:32**

Bonjour,

Depuis un an, je suis devenue avec ma famille la "cible" de 90 % de la jeunesse de mon village Ils ont entre 19 et 25 ans. Et cela à cause du fait que je me suis plainte au maire pour des nuisances sonores provenant d'un bar. Plusieurs fois j'ai été agressée verbalement, et il y a 15 jours un jeune de 22 ans a cassé ma porte à coups de pied et tenté de casser une seconde porte. J'ai déposé une plainte. Mais j'ai très peur que ces jeunes gens viennent m'agresser ou tenter de rentrer chez moi.

Qu'elles sont les lois quant-à la possession d'une bombe lacrymogène ? Dans quelles conditions ai-je le droit de m'en servir ?